



DE L'ESPOIR POUR L'EPS DE DEMAIN !

4h d'EPS pour tous : on l'a chiffré et c'est possible ! Voyez par vous même...



=



4h d'EPS pour tous, ça se finance avec moins de 4% de l'argent utilisé chaque année pour le CICE...

Découvrez toutes les ressources qui seraient disponibles pour contribuer à plus et mieux d'EPS grâce à notre simulateur d'avancées sociales !



Bonnes vacances à toutes et à tous !

La réforme du CAPEPS ou comment savonner davantage la planche des futurs enseignants d'EPS !

La réforme du CAPEPS a été vendue par le ministère de l'EN comme une meilleure préparation pour entrer dans le métier grâce à une pré professionnalisation. Force est de constater que cette nouvelle organisation a le plus souvent mis en difficulté les étudiants. Pour rappel, ils doivent maintenant assumer, pendant leur année de Master 2, le mémoire de recherche, les 6 heures en établissement et le concours ! Ces nouvelles modalités ont eu pour conséquences, la démission et le renoncement au concours de plusieurs étudiants !

L'année 2021-2022 marquée par des problèmes d'anticipation et d'accompagnement de la part de l'administration comme du corps d'inspection.

Pour cette année 2021-2022, l'académie de Versailles comptait 150 étudiants en M2 rénové qui se sont répartis en 10 étudiants contractuels alternants et 140 étudiants en pratique accompagnée (SOPA). Pour rappel, les premiers sont en responsabilité de classes quand les seconds sont sur les classes de leur tuteur pour 6h d'EPS et 3h d'AS sur un trimestre.

Si l'affectation des contractuels alternants s'est plutôt bien passée, un manque de compatibilité géographique, entre la formation à l'INSPE et le poste en établissement, ont tout de même entraîné une démission.

En ce qui concernent les étudiants en pratique accompagnée, les couacs n'ont pas manqué :

⇒ Des affectations tardives dans les établissements (après les vacances de la Toussaint).

⇒ Des missions de tuteurs imposées qui ont reçu une lettre de cadrage et formations qu'à partir de mars.

⇒ Une rétribution de 300 euros : une honte quand on connaît le travail que demande l'accompagnement des stagiaires. Autant d'éléments qui peuvent expliquer le désengagement de plusieurs tuteurs !

Tirer les leçons de 2021-2022 pour assurer un meilleur accueil en 2022-2023

Vingt postes de contractuels alternants sont prévus, contingent bien inférieur aux



demandes des étudiants. Les autres étudiants seront en position de pratique accompagnée.

Nous espérons que l'année 2022-2023 verra de meilleures conditions de formation pour les étudiants.

Pour ce qui est des M2 de 2021-2022, plusieurs situations l'an prochain :

- Les étudiants reçus au CAPEPS et qui auront validé leur M2 MEEF : ils deviendront stagiaires à temps plein, avec sans doute une petite décharge pour leur permettre de suivre une formation continue (90h). Nous ignorons, à ce jour, l'organisation retenue par le rectorat de Versailles.
- Les étudiants qui auront validé leur M2 MEEF mais qui auront échoué au CAPEPS : ils auront la possibilité de s'inscrire à un « DU prépa concours » (Diplôme Universitaire avec 20 places seulement).
- Les étudiants reçus au CAPEPS mais pas titulaires d'un M2 MEEF : ces stagiaires seront affectés à mi-temps (8h EPS + 3h AS) et bénéficieront d'une formation à l'INSPE à mi-temps.

Ces modalités de stage pénalisent de fait les étudiants master MEEF puisqu'ils devront entrer dans le métier avec un service à temps complet. L'organisation de leur formation continue impactera nécessairement les emplois du temps, ce qui ne manquera pas de compliquer encore l'organisation de l'EPS des équipes.

L'affectation de ces jeunes collègues à temps complet questionne également le mouvement intra-académique des professeurs. En effet, des supports à temps pleins vont être bloqués pour accueillir ces stagiaires. Si les postes berceaux sont plutôt créés sur des supports provisoires (BMP), ce seront alors les conditions de travail des TZR en affectation à l'année qui seront impactées puisqu'il y a de fortes chances qu'ils ne leur restent que les postes partagés.

Il paraît maintenant urgent que le corps d'inspection et les services du rectorat publient les différents supports d'accueil afin que les équipes puissent s'organiser et accueillir dans les meilleures conditions possibles nos futurs collègues.

Mélanie Peltier





Echo des luttés dans le 95 :
consultez le site du
SNEP-FSU Versailles

SITE INTERNET :

<http://www.snepsu-versailles.net/>



Sommaire

- Stagiaires.....p 2
- Edito.....p 3
- Actualités.....p 4
- Pédagogie.....p 5
- Les différentes instances.....p 6-7
- Sport scolaire.....p 8
- Equipements.....p 9
- Mouvement intra 2022.....p 10
- Classe Exceptionnelle, Hors Classe,
- Congés de formation.....p 11
- Ça sert à quoi d'être syndiqué ?.....p 12

L'ESPOIR, C'EST NOUS !

2022 compte trois actes électoraux essentiels pour la vie démocratique de notre pays : présidentielles, législatives, professionnelles.

L'acte I nous a livré un mandat Macron 2 ! Attachez vos ceintures !

L'acte II dont la campagne s'achève au moment où nous écrivons ces lignes à de quoi raviver l'espoir. En effet, l'arrivée historique dans le champ politique d'une alliance de gauche regroupant la quasi-totalité des forces de gouvernement bouscule l'ordre établi et pourrait bien rebattre les cartes en accordant, à minima, une opposition solide à « Renaissance » (sic) lui aussi dans une alliance « Ensemble » (re-sic).

Quelle que soit l'issue électorale de cet acte, nous sommes dos au mur, ce bulletin l'illustre, la casse de Macron-Blanquer est immense : réforme du CAPEPS qui provoque désorganisation, démissions et chaos dans les affectations ; une école qui renonce à émanciper les élèves en ne donnant pas les moyens d'ambitions qu'elle affiche pourtant (inclusion scolaire). Un syndicalisme déterminé, efficace mais qui nécessite des forces vives qu'il peine parfois à recruter ; une réforme des instances qui risque d'amoin-drir encore les capacités des élus à contraindre l'administration lorsqu'elle maltraite les personnels ; un sport-scolaire ignoré par ses dirigeants institutionnels et empêché de fonctionner faute de directives fermes sur le mercredi après-midi ; Un manque d'installations criant et accentué au bénéfice... de projets immobiliers ; et enfin des possibilités de mutation et de promotion réduites à peau de chagrin alors qu'elles constituent une forme d'espoir d'évolution dans la vie professionnelle et matérielle.

Il est urgent de défendre la revalorisation de nos métiers ; la refondation des services publics, de la démocratie et du système médiatique ; une bifurcation écologique et sociale. L'engagement n'est plus un luxe, il est une nécessité !

Plus que jamais face aux régressions imposées par l'état, la solution n'est pas le repli moribond sur soi-même : rejoignez un collectif ! Et si le monde syndical s'unissait lui aussi... Il emporterait assurément les foules et sans doute l'acte III ! L'espoir, c'est nous !

Christopher Vettori



Un modèle d'école émancipatrice qui s'éloigne, autant de combats syndicaux à mener !!

Le « tous éducatibles », une utopie ?

Le SNEP-FSU revendique depuis de nombreuses années des moyens pour permettre le « tous éducatibles », un projet d'école où toutes et tous auront les moyens d'apprendre et de s'émanciper, et surtout bien sûr les élèves qui n'ont que l'école pour apprendre.

Toujours plus, avec toujours moins

Pourtant le 1^{er} quinquennat Macron aura marqué un recul sans précédent. Les conditions d'apprentissages des élèves n'ont cessé de se dégrader avec une augmentation toujours plus importante des effectifs par classe par exemple.

L'inclusion, quant à elle, une belle idée sur le papier évidemment mais qui tourne à la souffrance des élèves en situation de handicap, de leurs camarades et des enseignants dès lors qu'ils n'ont pas les moyens pour pouvoir réellement prendre en compte les problématiques de chacun.

S'adapter, le maître mot !

Au niveau de l'EPS, les choix opérés concernant les programmes avec les groupes d'activité mènent à un recul des enseignements également. L'Inspection Générale et les corps d'inspection ne nous aident aucunement, comment accepter d'entendre ? « *Vous n'avez pas de piscine à proximité, elle coûte trop chère, ce n'est pas un souci, faites de l'athlétisme, vous êtes dans les textes !!!* » Et pendant ce temps-là, on nous annonce déjà des décès suites à des noyades ! Pour faire apprendre à nager des élèves, il faut des moyens financiers et humains (3 professeurs / 2 classes par exemple) conséquents afin de pouvoir les amener sur des cycles longs et sur plusieurs années de la scolarité.

Sur un autre registre, sous le prétexte d'une adaptation aux situations locales au bénéfice des élèves, on a vu se mettre en place la fin des épreuves nationales communes au baccalauréat. Il en va de même avec le contrôle continu des épreuves des autres

disciplines. Du local certes, mais surtout du moins d'exigence car pas de référentiel commun national à atteindre par toutes et tous. Pourquoi donner plus de moyens pour atteindre un niveau de compétences et de connaissances émancipateurs ? Autant laisser chacun dans son coin « s'adapter », du moment que le taux de réussite à l'examen reste élevé, peu importe si les élèves ont moins appris. Où comment faire mentir les chiffres au détriment des apprentissages de nos élèves !

« Le savoir, c'est le pouvoir »

Les économies faites au niveau de la formation des enseignants tant initiale que continue participent également au frein des ambitions pour l'école. Pourquoi former à haut niveau de compétences des enseignants s'ils n'ont plus pour mission que de former aux fondamentaux (lire, écrire, compter) ? Faire penser, réfléchir, analyser, argumenter, tout cela sera alors réservé aux privilèges, ceux qui pourront se payer des écoles privées, qui auront elles des moyens et des enseignements qui vont au-delà du minima promis par l'école publique de la République.

Le constat est tout aussi amer concernant le recours toujours plus important aux contractuels, sous-payés, corvéables à merci, sans réelles formations donc souvent en difficulté, voilà la visée de la politique gouvernementale. Politique pleinement assumée par la Rectrice Avenel qui se vante sur les réseaux sociaux du recrutement de 1300 contractuels à la rentrée 2022 dans l'académie de Versailles.

Moins de formation (pour les élèves, comme pour les enseignants) signifie en creux, moins de clés pour comprendre les enjeux de société. Comprendre et décrypter ce qui est tu et caché, voilà une des clés de l'émancipation et du progrès social pour toutes et tous.

L'union fait la force !

Pour être fort et entendu, il faut s'unir. Les combats à mener se gagnent si les forces qui les portent sont conséquentes.

Premier levier : les élections professionnelles qui auront lieu entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022. C'est bien en votant pour la FSU (dont le SNEP-FSU est un acteur important) que vous nous aiderez à défendre le modèle d'Ecole pour toutes et tous. **En participant massivement à ces élections, en votant et en faisant voter autour de vous tous vos collègues, vous nous donnerez les armes pour porter le modèle d'école que nous appelons de nos vœux.**

Deuxième levier : la syndicalisation. Si vous doutez encore de l'intérêt de la syndicalisation au SNEP-FSU maintenant que les commissions paritaires ont été supprimées, nous opposons qu'elle est justement d'autant plus importante. Ce sont les syndicalisations qui permettent au SNEP-FSU de fonctionner, d'informer la profession, de porter des revendications à tous les niveaux dans les instances, de soutenir les collègues en difficulté, de proposer des stages...

Troisième levier : rejoindre un bureau départemental. Une section locale du SNEP-FSU ne fonctionne pas sans force humaine. Chacun et chacune d'entre vous peut apporter sa pierre à l'édifice, chacun / chacune à son niveau avec ses connaissances et ses compétences... Nous avons tous et toutes débuté en nous disant que nous n'en savions pas assez, mais militer c'est se former et progresser tout au long de sa vie, et ce le plus souvent dans la joie et l'amitié !

Donc rejoins le SNEP-FSU Versailles dès septembre... Nous serons présents aux différentes réunions de rentrée : stagiaires / UNSS... !

Mélanie Peltier

Des stages pédagogiques pour défendre notre métier et construire l'EPS de demain

Les stages pédagogiques organisés par le SNEP-FSU (ou Journées de l'EPS) se veulent des espaces de formation mais aussi d'échanges, de réflexion collective, de débats. Nous souhaitons créer à travers eux du lien professionnel, du collectif, une identité, essentiels pour notre discipline.

Nous vivons toutes et tous dans nos établissements et équipes une période compliquée.

La crise sanitaire a fragilisé l'EPS et mis en danger le SPORT SCOLAIRE. Elle s'est ajoutée à une situation de forte dégradation du métier d'enseignant, impacté par l'idéologie dominante du néo-libéralisme et sa redoutable logique qui transforme toutes les institutions et champs sociaux pour les faire plier aux normes de concurrence et de performance.

Conditions de travail, salaires, problématique des installations, lourdeur des tâches administratives, dévalorisation du métier... autant d'éléments qui provoquent doutes, voire perte de sens et de motivation.

Ces stages sont aussi des lieux de lutte. Défendre l'Ecole de la République et ses valeurs, lutter pour une école plus égalitaire passe par une réflexion indispensable et collective autour du projet de société, du projet d'Ecole que nous portons ou défendons.

Il y a donc un réel enjeu à définir ensemble l'EPS DE DEMAIN, sa PROGRAMMATION, ses CONTENUS.

L'EPS au quotidien est le cœur de notre métier où notre liberté pédagogique s'exerce.

Enseigner n'est pas neutre, c'est un acte forcément politique dans tous les choix que nous faisons dans nos cours avec nos élèves.

Cette année, nous avons été très heureuses et heureux de pouvoir réunir plus de 40 collègues pour le stage « LE BASKET DANS TOUS SES ETATS », en février (dans un contexte covid encore bien compliqué). Cela nous encourage à poursuivre et élargir ces temps.

Nous avons fait le choix du Basket pour défendre et promouvoir l'enseignement des sports collectifs pour toutes et tous, en lien



© Bastien Tessier

avec une dynamique départementale et académique forte. Le Basket est une des activités phares du département.

L'an prochain nous souhaitons faire vivre dans chaque département des STAGES APSA d'entrée dans le métier à destination des jeunes collègues pour accueillir, accompagner.

Puis nous organiserons dans un deuxième temps sur l'année un stage ACADEMIQUE (ou Journées de l'EPS) autour d'une ou plusieurs APSA en réflexion : ESCALADE, NATATION, DANSE....

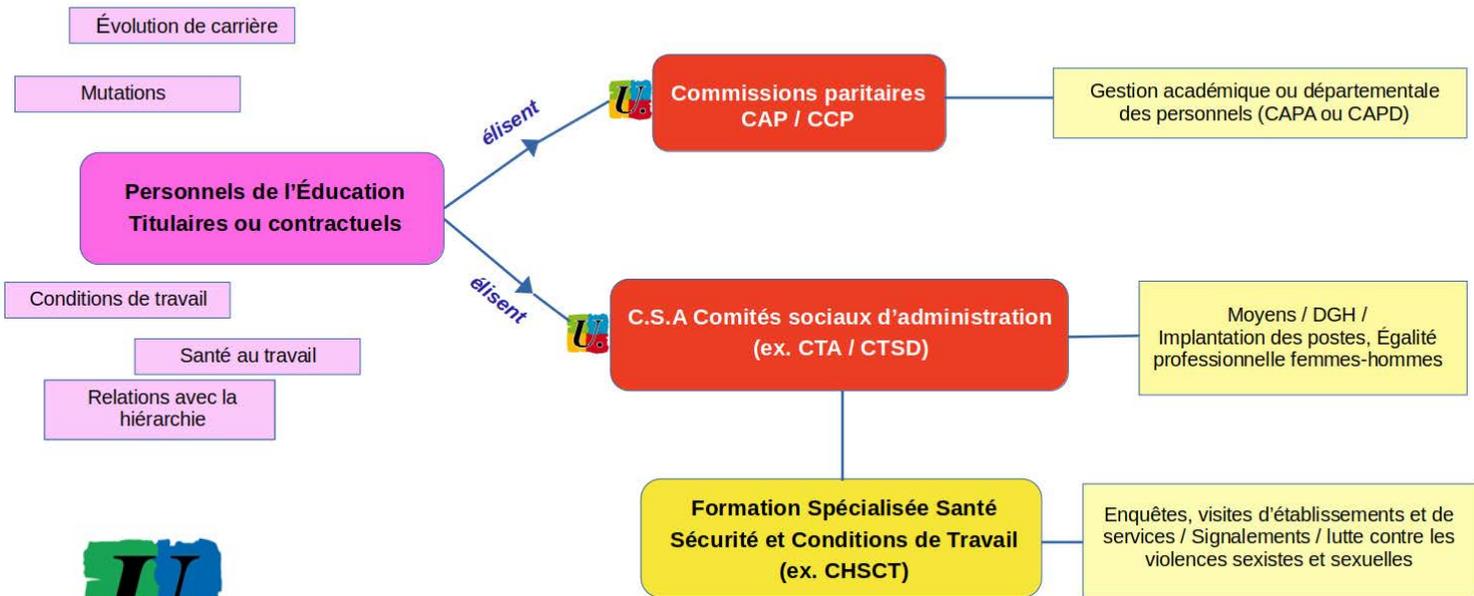
Nous souhaitons également développer le travail sur les questions d'Egalité filles-garçons au sein de ces stages et plus largement dans l'Académie.

Encore une fois, le groupe pédagogique ne demande qu'à s'élargir pour faire vivre et enrichir ce travail. La crise sanitaire a aussi mis en avant le besoin de pratique physique et le besoin du lien social.

Corinne Perier et Gilles Malet



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS



Décembre 2022 :

Les personnels titulaires et non titulaires voteront pour élire leurs représentant.e.s au Comité Social d'Administration (CSA) académique, qui regroupera l'actuel Comité Technique Académique (CTA) et le CHSCT-A devenu « Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail » (FS-SSCT).

La Fonction Publique : une idée plus que jamais moderne

Pour la FSU, les services publics et la Fonction publique sont les leviers essentiels d'accès aux droits pour tous et toutes et à une meilleure répartition des richesses. Ils sont au cœur du projet de transformation sociale, solidaire et écologique que nous portons. Cela implique qu'ils soient rendus par des agent-es qualifié-es, titulaires dans le strict respect de la continuité territoriale, la transparence de gestion, le contrôle démocratique et la neutralité des agent.es dans l'exercice de leurs fonctions.

La Fonction Publique est une idée moderne, qu'il faut continuer à défendre. Le statut général des fonctionnaires a été construit pour préserver l'indépendance des fonctionnaires et les protéger contre les pressions, menaces ou tentatives de corruption. Le fonctionnaire est au service de l'intérêt général, responsable devant la nation et n'est pas lié à un employeur au service d'intérêts privés.

Depuis trois décennies, au nom des dogmes néolibéraux, le statut a subi de nombreuses attaques et un coup sévère avec la promulgation de la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction publique ». Le paritarisme tel qu'il avait été mis en œuvre à la Libération et renforcé en 1983 permet, grâce à des représentants élus du personnel dans des instances techniques et paritaires, de garantir l'intérêt général.

La FSU continue de rappeler la nécessité de ces instances et leur rôle primordial pour l'équité et la transparence des opérations qui touchent à la carrière des personnels. Les déroulements de carrière, la mobilité, l'appréciation de la valeur professionnelle ou la rémunération des personnels sont désormais soumis à des critères arbitraires et individualisés de performance, entre les mains des hiérarchies locales, au détriment des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice.

Ces nouvelles règles constituent un recul historique majeur et jettent un discrédit et une défiance totale et légitime sur la gestion par l'État de ses personnels.



Du Comité Technique Académique au Comité Social d'Administration Académique : notre droit à être représenté·e·s

Pour la FSU, majoritaire dans les instances académiques et ministérielles, cette refonte traduit une volonté de marginaliser les enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail des personnels.

Les instances de représentation académique, et leurs déclinaisons dans les départements, sont un espace de revendications face à l'administration et de défense des cadres collectifs face aux attaques gouvernementales contre l'Éducation et les agents publics. Grâce à la force collective exprimée par vos suffrages majoritairement en faveur de la FSU lors des élections professionnelles de 2018, vos représentant·es ont pu intervenir et défendre sans relâche vos intérêts dans tous les domaines :

- revalorisations indemnitaires, promotions, mutations, répartition des moyens académiques (bien trop faibles), défense des postes, créations de nouveaux établissements et services,

- offre de formation continue, impact académique de la réforme territoriale, égalité professionnelle femmes-hommes, conditions de travail, hygiène et sécurité.

Défendant les conditions de travail de toutes les catégories de personnels, les élu·es FSU ont œuvré à déconstruire les discours du pouvoir, à revendiquer plus de moyens pour l'Éducation, pour permettre à chaque agent·e de remplir ses missions dans un contexte plus favorable.

Pendant la crise sanitaire nous avons pu dénoncer dans les CHSCT académique et départementaux les manquements de notre employeur en matière de protection des personnels, de dérives managériales, de failles dans la distribution de matériels (gel, masques, autotests, détecteurs CO2 etc.) et les manques récurrents de cadrage national, illustrés par des matériels réservés à certains personnels et une communication calamiteuse et scandaleuse des protocoles sanitaires.

Les membres du CHSCT suivent tout au long de l'année les signalements que vous pouvez consigner sur les registres Santé et Sécurité au Travail, effectuent des visites d'établissements et de services. Ils réalisent régulièrement des enquêtes après des accidents de service ou des dysfonctionnements dénoncés par les personnels.

Au sein de la nouvelle formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, la FSU est déterminée à poursuivre la défense des droits des personnels en matière de suivi médical, de sécurité des locaux, de risques psycho-sociaux mais aussi pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations.

Dans un contexte politique porteur de régressions pour l'Éducation et pour les services publics, il est primordial de redonner une grande force à vos représentants en votant à nouveau massivement et très majoritairement pour la liste FSU au Comité Social d'Administration de l'Académie de Montpellier lors des élections professionnelles de décembre 2022.

Il est urgent de rebâtir une fonction publique démocratique à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle pour des services publics de qualité pour toutes et tous, avec des personnels qualifiés, reconnus et protégés par un véritable statut.

Décentralisation : en finir avec les déréglementations tous azimuts.

Depuis 2015, la décentralisation réalisée au nom d'une plus grande souplesse et d'adaptabilité aux réalités locales, n'a fait qu'aggraver les inégalités territoriales. Le transfert de nouvelles compétences aux régions rend l'accès plus difficile à certains services publics, notamment dans les zones rurales, les espaces péri-urbains ou les territoires ultra-marins.

La dernière loi dit « 3DS » renforce ces logiques de dérégulation et de déréglementation. L'État transfère ainsi aux collectivités des compétences nouvelles favorisant le processus d'externalisation et de privatisation de tout un ensemble de services publics dans différents domaines : la transition écologique (exemple : la gestion des espaces Natura 2000), les transports, le logement, la cohésion sociale et la santé.

Au niveau de l'éducation, la régionalisation de l'orientation scolaire est un bon exemple de ces dérives vers l'externalisation-privatisation au détriment des usagers notamment des publics les plus fragiles.

La FSU demande l'abandon de la loi 3DS.



Actualités du Sport scolaire dans l'académie de Versailles !

Développer les séminaires des animatrices et animateurs d'association sportive !

Le SNEP-FSU rappelle encore une fois l'importance des temps d'échanges dédiés au sport scolaire dans chaque département de l'académie. Les séminaires des animatrices et animateurs d'association sportive, anciennement nommés "journées bilan" se déroulent au mois de juin dans les différents départements de l'académie. C'est à l'aide des retours d'expérience de chacun et chacune que le sport scolaire s'enrichira.

Dans l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95), ce temps se déroulera sur une journée et dans les Yvelines (78) sur une journée et demi. Cependant dans les Hauts-de-Seine (92) aucun séminaire n'est prévu, nous regrettons ce choix et souhaiterions que deux journées de bilan se réalisent, chaque année avec un maximum d'animatrices et animateurs dans chaque département. Nous revendiquons également la nécessité de tenir les deux CDUNSS et les deux CRUNSS chaque année, ces espaces d'échanges et de débats étant indispensables.

Préparation de la rentrée 2022 : pour une reprise des rencontres planifiée et concertée dès septembre !

Ces séminaires représentent un temps incontournable et indispensable pour tra-

vailler collectivement avec l'ensemble des actrices et acteurs du sport scolaire sur la rentrée 2022 : Continuer de sensibiliser les collègues et faire connaître le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire de Versailles ainsi que le Plan Départemental de Développement du Sport Scolaire qui restent encore trop méconnus. Axer également ce travail sur les projets de district pour donner du sens et faire vivre cette réflexion autour de ce que vit la profession sur le terrain au quotidien. Redynamiser efficacement et avec conviction les rencontres après presque deux ans d'arrêt.

Il est nécessaire d'anticiper la reprise de septembre en veillant à ne pas reproduire les erreurs qui ont pu avoir lieu cette année. Ainsi, l'uniformisation de l'offre de rencontres sur l'académie doit permettre d'organiser les cross dans les 4 départements sans exception. Les collègues ne doivent pas se trouver isolés pour organiser les compétitions (notamment en sports collectifs). L'ouverture des bases d'inscriptions OPUSS doit être systématisée et facilitée par les services départementaux ou par le service régional de l'UNSS selon le niveau de compétition. Un accompagnement doit pouvoir être envisagé pour aider les collègues, notamment les nouveaux arrivants, à mieux comprendre et maîtriser l'utilisation parfois complexe d'OPUSS.

Sport scolaire en Lycée : le fonctionnement des AS encore et toujours fragilisé. Combat pour la sacralisation du mercredi après-midi.

La libération du mercredi après-midi doit être un temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016.

Nous dénonçons l'utilisation du mercredi après-midi par de nombreux lycées de notre académie (problématique accentuée depuis la réforme Blanquer) pour programmer des cours, les enseignements de spécialité et parfois des soutiens et nous dénonçons les arguments mis en avant par certains chefs

d'établissements pour justifier ce choix : Non l'AS n'est pas du temps périscolaire, mais bien du temps scolaire ! Non ce n'est pas parce que certains établissements ont déjà choisi de placer des cours le mercredi après-midi qu'il est impossible de trouver des solutions pour libérer le mercredi après-midi dans les emplois du temps des lycéens. Certains lycées y arrivent bien !

Il semble alors, plus que nécessaire de rappeler, par une note de service envoyée à tous les chefs d'établissements avant l'élaboration des emplois du temps, que le mercredi après-midi doit rester un temps réservé au sport scolaire !

Championnat de France UNSS Handball lycée garçons à Versailles : CARTON ROUGE !

Programmé depuis 2 ans et reporté deux fois en raison de la crise COVID, le Championnat de France UNSS de Handball lycée garçon était organisé à Versailles du 16 au 19 mai dernier. Le gymnase Montbauron a été le lieu d'une très belle compétition, tant au plan sportif qu'au plan humain, avec l'occasion donnée aux 16 équipes participantes, à leurs accompagnatrices.eurs et à l'équipe en charge de l'organisation de vivre un vrai moment de rencontre qui reste l'ADN du sport scolaire.

Malheureusement, nous déplorons qu'aucun représentant de l'Éducation Nationale (ni rectrice, ni DASEN, ni IA-IPR...) n'ait été présent à la cérémonie de remise des récompenses. Il faut dire que le lieu de rencontre ne se trouvait qu'à 10 minutes à pied du Rectorat de Versailles ! Cette absence remarquée est dommageable car elle renvoie l'image d'une institution qui, malgré les déclarations de soutien en instance ou lors d'événements plus médiatiques, se désintéresse de ce qui se passe sur le terrain du sport scolaire et à l'UNSS.

Marjorie Bounhol et Jérôme Le Cam



Pénurie d'installations sportives en Île de France

Les conditions d'accès aux installations sportives de plus en plus compliquées pour les scolaires dans l'académie.

A deux ans de l'ouverture des jeux olympiques et paralympiques, la question des équipements sportifs et de leur accès est un sujet central. Les équipements sportifs sont plus que jamais une denrée rare en Île de France : dernière région de France en nombre d'installations sportives : **23,8 équipements pour 10 000 habitants quand la moyenne nationale est à 47,9**. Avec un tel retard, comment créer une jeunesse sportive, concernée, engagée pour faire de la France une nation sportive ?

Et ce n'est pas le plan de construction de 5000 équipements de proximité qui va pallier ce manque. En effet, il consiste à l'aménagement de skate-parks, city-stades, appareils de musculation extérieurs entre autre. Surtout fréquentés par des adolescents masculins pour une pratique individuelle ou en groupe très restreint, ils sont totalement inadaptés aux besoins des scolaires, associations et clubs. Trop petits, soumis aux aléas de la météo, conçus sans sol sportif, sans point d'eau, vestiaires et locaux de rangement, ils permettent simplement de bouger et se dépenser mais pas d'entrer dans les apprentissages et la culture sportive.

Les collectivités territoriales doivent investir pour l'EPS

Bien souvent, lors de constructions, rénovations ou agrandissements d'établissements scolaires, les besoins en équipements sportifs ne sont pas pris en compte par les conseils départementaux ou le conseil régional. Il s'agit pourtant des salles de classe de l'EPS.

Le SNEP FSU revendique la construction d'installations sportives intramuros aux établissements ou à proximité immédiate. Ce sont les conditions de travail et d'apprentissage des élèves qui sont en jeu.

Les exemples scandaleux sont nombreux dans l'académie :

78 : Destruction programmée du stade d'athlétisme de Maurepas pour la réalisation d'une opération immobilière sans solutions de remplacement. Plusieurs établissements sont impactés par la disparition de cet équipement sportif.

95 : L'agrandissement du collège Jean Jacques Rousseau d'Argenteuil sans prise en compte des besoins en EPS alors que la zone est déjà en manque important.

91 : La construction de plusieurs collèges d'ici 2024 sans construction d'installations sportives.

Ces différents cas sont révélateurs du manque d'engagement de l'état et des collectivités qui gèrent les collèges et les lycées.

Le SNEP FSU revendique le cofinancement de l'État à hauteur de 50% pour toute construction d'installation sportive. Ce partage de



financement qui pèse actuellement en grande partie sur les communes serait un levier indéniable et responsable.

Région Ile de France : Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

Juste avant les élections régionales de 2021, la région Île de France avait voté un plan d'urgence pour des rénovations d'installations dans les lycées mais depuis, plus aucune nouvelle. Il s'agissait de 26 opérations d'équipements sportifs intra-muros dont des rénovations partielles et des plateaux extérieurs. Sans oublier les 80 lycées déclarés prioritaires en 2017 pour la création d'installations sportives. Encore une fois, leurs besoins sont totalement occultés et la région ne nous répond pas.

Le SNEP FSU réclame la mise en place d'un plan d'urgence massif de construction / rénovation d'équipements sportifs intramuros ou à proximité immédiates des EPLE.

Délégations de Service Public dans les piscines : Dégradation des conditions d'accès

Les collectivités territoriales se désengagent de plus en plus de la gestion de leurs piscines pour la confier à des sociétés privées. Dans le cas d'une Délégation de Service Public, la préoccupation majeure est la rentabilité. C'est par exemple le cas de la piscine de Maurepas (78) qui rouvre en septembre. Le tarif des vacances pour les scolaires est multiplié par 7, rendant son accès quasi impossible aux établissements qui n'ont pas les budgets.

Les conséquences d'une gestion en Délégation de Service Public sont nombreuses :

- Prix d'entrée plus élevé que dans les piscines municipales
- Accès aux scolaires limité au strict minimum
- Créneaux de club en diminution
- Compétition réduites au strict minimum
- Fermeture aux scolaires dès que la piscine n'est plus suffisamment rentable

Le SNEP-FSU dénonce ces choix qui accroissent les inégalités et revendique que les piscines soient un bien commun qui doit rester public.

Sylvain Quirion



Mouvement intra 2022 : de pire en pire !

Depuis la disparition d'un contrôle paritaire des opérations liées aux mutations (contrôle des projets de barèmes et d'affectation par l'administration et par les élus du personnels), l'administration a réussi l'exploit de s'affranchir de toutes les priorités légales : priorité liée à la situation familiale, à l'exercice dans l'éducation prioritaire, au handicap et à celle absolue du droit au retour sur un poste supprimé.

Cette année, l'administration a affecté un collègue en mesure de carte scolaire dans une autre commune et a placé une autre collègue avec un barème moins important dans son établissement. Une autre collègue, dont le poste avait été aussi supprimé, s'est retrouvée dans un autre département, alors même qu'elle arrivait dans son établissement, un collègue sans aucune priorité. Si la première collègue a vu son affectation corrigée après coup, nous attendons encore (au moment de la rédaction de cet article) une rectification de la seconde situation.

Dans le même temps, des collègues attendent encore des réponses à leur demande légitime de corrections de barème, d'explication de décisions concernant le mouvement spécifique ou sur des demandes au titre du handicap. Ce mutisme vient contredire les promesses d'un mouvement aussi juste et transparent que celui qui était contrôlé paritairement.

En plus de ces manquements graves, viennent s'ajouter plusieurs centaines d'erreurs (entre l'inter et l'intra) qui étaient corrigées à la suite de nos propositions.

Les recours ne sont, pour beaucoup, qu'un miroir aux alouettes du fait de l'impossibilité d'obtenir de l'administration l'ensemble des informations nécessaires. Il est important de le faire pour tout collègue insatisfait pour chaque mouvement. D'abord, parce que certains obtiennent satisfaction, ensuite, pour dénoncer les failles de cette



organisation et pour obliger l'administration à plus de transparence.

Il est donc fondamental de ne pas rester seul et isolé. Comme de nombreux collègues, vous pouvez vous faire accompagner par les commissaires paritaires (représentants du personnel) du SNEP-FSU. L'intervention « Education » du Président de la République à Marseille confirme les orientations de son précédent mandat, c'est-à-dire, tous les projets de libéralisation de l'École en général et du mouvement des enseignants en particulier. Le changement de ministre ne change rien ! Le recrutement des équipes par le Chef d'établissement promu comme une solution miracle pourrait tous nous concerner si nous ne sommes pas vigilants.

Il est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière.

Enfin, de nombreux collègues nous ont communiqués leur résultat d'affectation ou les mouvements dans leur établissement. Pour ceux qui auraient oublié de le faire, il n'est pas encore trop tard !

corpo-versailles@snepsfu.net

Bruno Maréchal



Classe Exceptionnelle, Hors Classe Agrégés et Professeurs d'EPS : dans l'intérêt du plus petit nombre

Les quotas 2022 portent encore les marques des choix de la Rectrice de Versailles. En effet, ces quotas, qui restent encore trop faibles pour la Classe Exceptionnelle chez les agrégés et les professeurs d'EPS, sont en grande partie les conséquences directes des choix faits par le Rectorat de Versailles pour les différentes opérations de promotions.

En promouvant des collègues très éloignés de leur fin de carrière (jusqu'à 20 ans pour certains) en lieu et place d'enseignants à l'aube d'une fin de carrière exemplaire, le Rectorat fait perdre de très nombreuses possibilités de promotion. Pourtant, une "analyse très fine" aurait conduit au positionnement des avis finaux et des choix de la Rectrice...

Comment le croire quand :

- Les promotions 2022 vont encore faire perdre des possibilités dès 2023

alors que des choix auraient pu être différents sans aucune injustice.

- La Rectrice a le pouvoir de récompenser plus d'enseignants d'EPS à l'issue de la carrière.
- Beaucoup trop de collègues n'ont pas accès à leur barème (pas de transparence).

Nous continuerons à revendiquer un avancement unique et au meilleur rythme pour tous. En attendant, il est urgent de continuer à améliorer les règles d'accès à ce nouveau grade en :

- augmentant les quotas pour la Hors Classe
- élargissant les fonctions permettant de candidater au vivier 1
- faisant disparaître le contingentement des avis
- augmentant le pourcentage dédié au vivier 2. Un premier pas a été fait avec un passage à 30 % des possibilités.

- permettant la fongibilité entre les deux viviers pour éviter de continuer à perdre des promotions pourtant budgétées.

Et évidemment un vrai rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 30 ans en dehors des "mesures exceptionnelles" du ministère pour une partie de la profession.

Les collègues, ayant eu un rendez-vous de carrière cette année pour un accès à la Hors Classe en 2023, doivent, dès la communication des items et avis, faire des requêtes, puis, au mois de septembre, contester l'avis de la Rectrice en cas de désaccord. 100% des collègues qui n'ont rien dit, ont conservé leur avis injuste...

Bruno Maréchal

CONGÉS DE FORMATION 2022

Cette année, encore, nous n'avons eu à étudier en CAPA que la partie du projet comportant les collègues dont la demande était refusée et uniquement pour les demandeurs EPS. Nous ne pouvons donc pas contrôler les erreurs sur l'ensemble du projet.

Cette année, 50 professeurs d'EPS ont demandé un congé et 11 l'ont obtenu avec une barre encore en baisse (235 contre 250 en 2021). Cette diminution de la barre et du temps d'attente pour les congés de formation ne sont pas liés à une décision du Rectorat qui, depuis plus de 20 ans, accorde seulement 1320 mois pour l'ensemble des enseignants du second degré.

Les raisons sont dues, plus certainement, à la baisse importante du nombre de demandeurs : 946, en 2022 et 1500 avant la crise sanitaire. L'incertitude des formations en présentiel, mais aussi les pertes de pouvoir d'achat des ménages sont sûrement les deux principales explications de cette évolution.

L'administration a régressé dans plusieurs domaines : elle a imposé un nouveau mode d'attribution contre l'avis majoritaire des organisations syndicales, dont la FSU, organisation majoritaire de l'Education Nationale. Elle a publié les résultats plus tardivement que par le passé. Elle est revenue sur, ce que la FSU avait arraché, à savoir anticiper les reports et renoncement.

Il faut malheureusement encore attendre 5 à 6 demandes pour obtenir un premier congé car le nombre de moyens attribués par le ministère est trop faible au regard des besoins très importants dans notre académie par rapport à d'autres académies aux profils différents.

Nous continuerons, sans relâche, à revendiquer des moyens ministériels et rectoraux à la hauteur des besoins. Soyez attentif à la circulaire à partir du mois de novembre !

Rappel des conditions :

La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et pouvoir justifier de 3 ans de service public (en tant que stagiaire, contractuel, titulaire) au 31 août de l'année scolaire précédente.



ÇA SERT À QUOI D'ÊTRE SYNDIQUÉ AU SNEP-FSU ?



CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...
...ET QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS OSÉ DEMANDER !